

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL ET DE SES ANNEXES AU LIEU-DIT « L'USINE », COMMUNE DE BOURGANEUF

Par arrêté préfectoral en date du 19 avril 2021, une enquête publique est prescrite en mairie de Bourganeuf pendant une durée de 33 jours, soit du lundi 10 mai 2021 à 9 h au vendredi 11 juin à 17 h, sur le projet mentionné ci-dessus.

Le dossier de demande de permis de construire est présenté par la SAS CORFU SOLAIRE dont le siège se trouve 3, place Pierre Renaudel 69003 LYON.

Le dossier comprend notamment une étude d'impact et l'avis de la Mission Régionale d'autorité environnementale compétente en matière d'environnement, ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet à cet avis.

Il sera tenu à la disposition du public, sous format papier, en mairie de BOURGANEUF, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture au public, soit :

- le lundi : de 8 h 30 à 12 h 30,
- le mardi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 17 h,
- le mercredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 17 h,
- le jeudi : de 8 h 30 à 12 h 30,
- le vendredi : De 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 17 h.

Le dossier sera également consultable sur le site des services de l'État dans la Creuse (www.creuse.gouv.fr, rubrique « enquêtes publiques ») et sur un poste informatique dans les locaux de la Préfecture de la Creuse, à Guéret, aux heures d'ouverture habituelles des bureaux.

Pendant la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Bourganeuf,
- par voie postale en les adressant en mairie de Bourganeuf, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur,
- par voie électronique en précisant l'objet de l'enquête à l'adresse suivante : pref-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr

M. Jean BENOÎT, directeur d'école en retraite, désigné par le Tribunal Administratif de Limoges pour conduire cette enquête, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'il assurera en mairie de Bourganeuf :

- le lundi 10 mai 2021 : de 9 h à 12 h,
- le mercredi 19 mai 2021 : de 14 h à 17 h,
- le vendredi 28 mai 2021 : de 14 h à 17 h,
- le samedi 5 juin 2021 : de 9 h à 12 h,
- le vendredi 11 juin 2021 : de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Bourganeuf, à la préfecture de la Creuse et sur le site internet des services de l'État dans la Creuse (www.creuse.gouv.fr, rubrique « enquêtes publiques »).

Toutes informations concernant ce dossier peuvent être demandées à M. Marius MICHENAUD, chargé de projet, Mobile : 06.29.51.65.24, courriel : m.michenaud@corfu-solaire.com.

A l'issue de la procédure réglementaire, la préfète de la Creuse statuera sur la demande de permis de construire sous la forme d'un arrêté portant accord de permis de construire (éventuellement assorti de prescriptions) ou refus du permis de construire.